

Qui parle français au sein de votre C. A.?

Une organisation de défense des actionnaires fait pression pour que les administrateurs de grandes entreprises divulguent les langues qu'ils parlent.



Le PDG d'Air Canada, Michael Rousseau, avait provoqué un tollé l'an dernier en déclarant ne pas parler français après 14 ans à Montréal.

PHOTO : BLOOMBERG



Olivier Bourque

Publié le 25 novembre 2022

INFO

Plusieurs polémiques liées à la langue française ont secoué le Québec au cours des derniers mois. Pour éviter ces situations et parce qu'il s'agit « de la responsabilité sociale » des entreprises, une organisation de défense des actionnaires propose que les langues maîtrisées par les administrateurs de sociétés soient divulguées.

Novembre 2021. Une déclaration du patron d'Air Canada, Michael Rousseau, provoque un tollé. Incapable de parler français lors d'un événement, il affirme candidement avoir pu vivre au Québec en anglais uniquement pendant 14 ans et que son emploi du temps l'empêchait d'apprendre la langue de Félix Leclerc.

Les propos choquent la classe politique et provoquent une vive réaction au sein de la population : plus de 2500 plaintes sont enregistrées au Commissariat aux langues officielles.

D'autres entreprises sont aussi montrées du doigt, notamment SNC-Lavalin, dont le patron, Ian Edwards, décide d'annuler un discours prévu seulement en anglais quelques jours plus tard. Au printemps 2022, le Canadien National (CN) est aussi critiqué pour l'absence de francophones dans son conseil d'administration.

Propositions aux actionnaires

Tous ces cas survenus en l'espace de quelques mois ont relancé le débat sur l'usage du français au sein des grandes entreprises au Québec. D'après le Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MEDAC), il est grand temps que les sociétés fassent davantage preuve de transparence sur les langues parlées par leurs administrateurs, et ce, pour leur propre bénéfice.

« Plusieurs controverses sur la langue ont frappé des entreprises d'envergure nationale au pays et, par leur caractère visiblement récurrent, constituent non seulement un risque à la réputation, mais véritablement un risque financier », soutient Willie Gagnon, directeur général du MEDAC, en entrevue avec Radio-Canada.

L'organisation a d'ailleurs soumis récemment une proposition en ce sens aux sept grandes banques canadiennes en vue des assemblées générales annuelles des actionnaires qui auront lieu en 2023.

Le MEDAC propose que les langues maîtrisées par les administrateurs soient divulguées dans la grille de leurs compétences et expertises, qui se trouve dans la circulaire de l'entreprise.

« Par maîtrise, il est entendu un niveau de langue suffisant pour en permettre l'utilisation généralisée. »

— Willie Gagnon, directeur général du MEDAC

Après coup, la question sera abordée dans d'autres assemblées d'entreprises québécoises dont les titres figurent au portefeuille du MEDAC, une vingtaine au total. Les actionnaires pourront se prononcer à ce moment.

« Certaines entreprises se sont déjà montrées ouvertes pour accéder à notre demande. Des discussions sont en cours », a souligné M. Gagnon, sans toutefois vouloir nommer les entreprises.

Actuellement, la proposition vise exclusivement les administrateurs, ceux qui siègent au conseil d'administration des grandes sociétés, mais pourrait inclure les hauts dirigeants dans une démarche ultérieure.

La langue, élément de diversité

Si l'approche demeure volontaire pour les entreprises, le MEDAC est toutefois d'avis que la question de langue « est un sujet de responsabilité sociale », au même titre que la diversité.

Plusieurs entreprises ont d'ailleurs de nouvelles obligations en matière de divulgation de la diversité en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Les sociétés visées doivent être transparentes au sujet du nombre d'employés féminins, issus de minorités visibles, de personnes handicapées et d'Autochtones qu'elles comptent dans leurs rangs.

Ces dispositions seront probablement harmonisées dans plusieurs autres lois, notamment la Loi sur les banques. Le MEDAC souhaiterait que la langue soit également inscrite comme un élément de diversité et a déposé un mémoire en ce sens dans le cadre d'une consultation menée par le gouvernement fédéral.

« La divulgation sur la langue constituerait non seulement une avancée, selon nous, mais une véritable obligation, dans l'esprit de la loi », souligne M. Gagnon.

L'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP) se dit d'accord avec la démarche et croit aussi que la langue devrait être considérée comme un élément de diversité.

« La diversité, ce n'est pas limité aux quatre groupes désignés par le gouvernement, ça prend plusieurs formes, plusieurs natures, et un des aspects est la diversité linguistique », croit le directeur général François Dauphin.

« Pour moi, une divulgation de nature volontaire comme celle qui est proposée a du sens. Je ne suis pas surpris de voir l'ouverture de certaines entreprises. »

— François Dauphin, directeur général de l'IGOPP

Ce dernier rappelle les cas d'Air Canada et du CN qui ont fait grand bruit. Pour ces deux entreprises à charte fédérale, assujetties à la Loi sur les langues officielles, la divulgation devrait aller de soi.

« Pour ces entreprises, la divulgation ne devrait pas être volontaire, mais presque obligatoire dans ces cas. Mais pour des sociétés qui n'ont pas ces obligations, il y a une logique économique de montrer une sensibilité aux questions linguistiques », poursuit-il.

M. Dauphin croit aussi que plusieurs grandes sociétés au Québec, notamment dans le secteur bancaire, comprennent maintenant l'importance d'être transparente sur la question du français.

« Quand la Laurentienne a nommé sa dirigeante Rania Llewellyn, une unilingue anglophone, la première chose qu'elle a dite, c'est qu'elle allait apprendre le français, que c'est quelque chose d'important pour moi, pour vous, pour la Banque Laurentienne qui a des racines profondes », rappelle M. Dauphin.

D'autres propositions du MEDAC

Le MEDAC a bon espoir de voir le comportement d'une entreprise changer si la proposition va chercher un appui substantiel. « Toujours de manière générale, les entreprises sont sensibles aux résultats de vote », souligne Willie Gagnon.

L'organisation a aussi soumis deux autres propositions touchant des aspects éthiques en matière d'utilisation de l'intelligence artificielle et une autre sur un vote consultatif en matière d'environnement.

Il est également proposé que les C. A. des banques adoptent et publient d'ici 2025 un plan d'action visant le réalignement de l'ensemble de leurs portefeuilles sur l'Accord de Paris (neutralité carbone d'ici 2050).

